

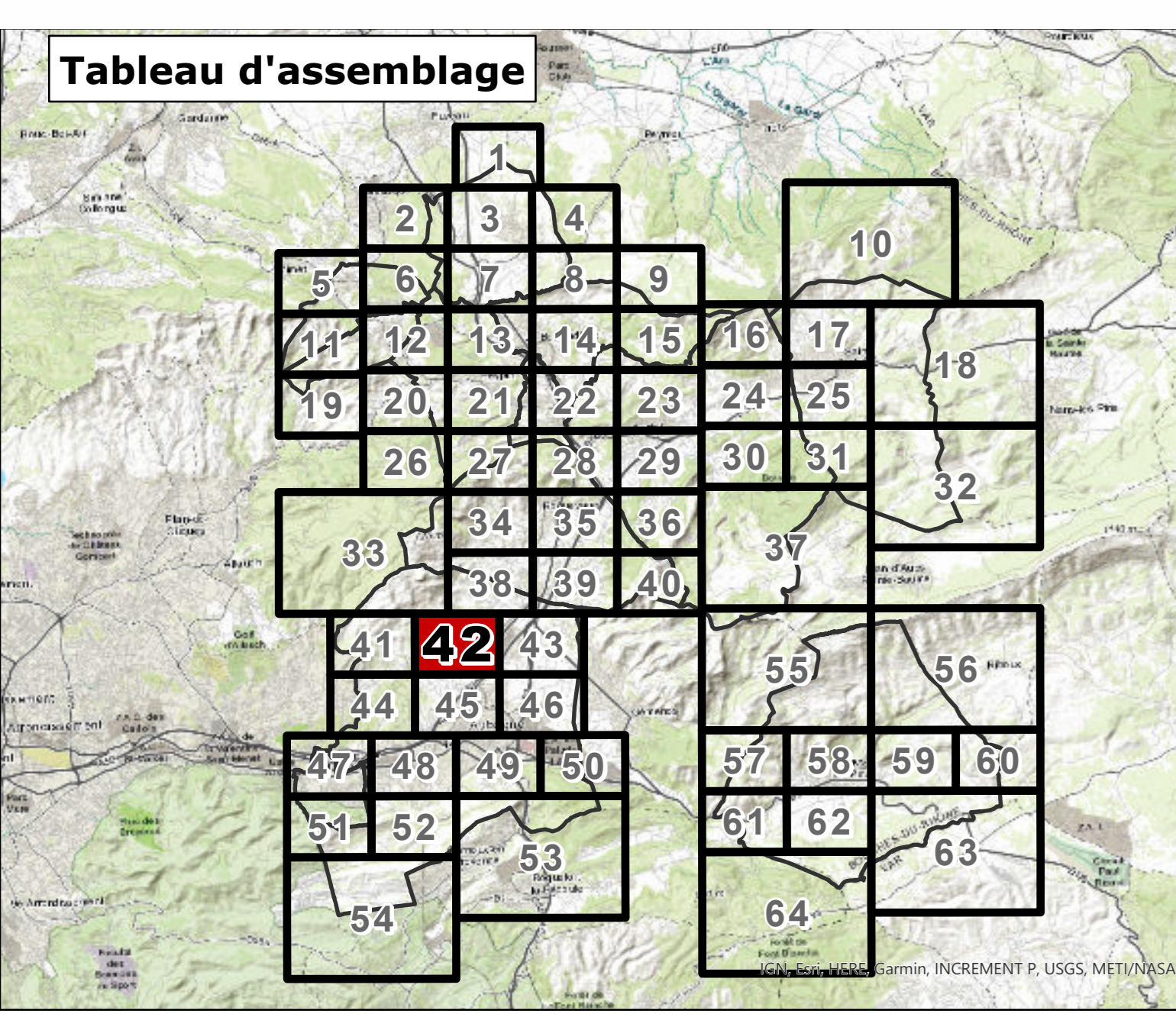
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
42

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

AUBAGNE
N
1:2.000



Urbanisme

URBANISME
□ Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune, d'Avail, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone urbaine
- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescriptions simples
- Alta table - Prescriptions verticales
- Alta fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de priorité 1 (P1)
- 25 de priorité 2 (P2)
- 25 de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source non hydrogéologiquement contrôlée
- Périmètre de protection rapprochée - source non hydrogéologiquement contrôlée

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Chemin
- Passerelle ou Plan d'eau

